

SENATO DELLA REPUBBLICA

VIII LEGISLATURA

(N. 937)

DISEGNO DI LEGGE

approvato dalla Camera dei deputati nella seduta del 22 maggio 1980

(V. Stampato n. 1099)

presentato dal Ministro degli Affari Esteri

(MALFATTI)

di concerto col Ministro del Tesoro

(PANDOLFI)

*Trasmesso dal Presidente della Camera dei deputati alla Presidenza
il 24 maggio 1980.*

Approvazione ed esecuzione dello scambio di note tra il Governo italiano e l'Agenzia internazionale per l'energia atomica (AIEA), concernente i contributi al finanziamento del Centro internazionale di fisica teorica di Trieste, effettuato a Vienna il 22 gennaio e l'8 giugno 1978

DISEGNO DI LEGGE

Art. 1.

E' approvato lo scambio di note tra il Governo italiano e l'Agenzia internazionale per l'energia atomica (AIEA), concernente i contributi al finanziamento del Centro internazionale di fisica teorica di Trieste, effettuato a Vienna il 22 gennaio e l'8 giugno 1978.

Art. 2.

Piena ed intera esecuzione è data allo scambio di note di cui all'articolo precedente a decorrere dalla sua entrata in vigore in conformità a quanto concordato con lo scambio di note stesso.

Art. 3.

All'onere derivante dall'applicazione della presente legge, valutato in complessive lire 1.550 milioni per gli anni 1978, 1979 e 1980, si provvede, quanto a lire 930 milioni, a carico del capitolo n. 6856 dello stato di previsione del Ministero del tesoro per l'anno finanziario 1979, utilizzando apposito accantonamento integrato con parte di quello preordinato per « censimenti ISTAT generali », e, quanto a lire 620 milioni, mediante riduzione del fondo speciale di cui al capitolo n. 6856 dello stato di previsione del predetto Ministero per l'anno finanziario 1980.

Il Ministro del tesoro è autorizzato a provvedere, con propri decreti, alle occorrenti variazioni del bilancio.

SCAMBIO DI NOTE

6 agosto 1978

Monsieur le Représentant permanent,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous nous avez adressée le 22 janvier 1978 au sujet de la participation annuelle du Gouvernement italien au financement du Centre international de physique théorique de Trieste pour la période du 1^{er} juillet 1978 au 30 juin 1982.

Nous remercions le Gouvernement italien de l'intérêt qu'il porte aux activités du Centre et dont témoigne l'accroissement sensible de la contribution qu'il a l'intention de verser.

Nous avons noté que le Gouvernement italien accordera le montant annoncé de 620 millions de liras sous réserve que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture continuent de verser chacune une contribution annuelle d'au moins 300.000 dollars. Vous pouvez être assuré que les deux organisations s'engagent à le faire, sous réserve de l'ouverture du crédit correspondant par leurs organes compétents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Représentant permanent, les assurances de notre très haute considération.

Sigvard EKLUND
Directeur général
de l'Agence internationale
de l'énergie atomique

Amadou MAHTAR M'BOW
Directeur général de
L'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et
la culture

Monsieur le Représentant permanent
de l'Italie auprès de l'AIEA
Rennweg 27 - 1030 Vienne

22 gennaio 1978

Monsieur le Directeur général,

me référent à la lettre AIEA-UNESCO de l'8 Avril 1977, j'ai le plaisir de Vous communiquer que le Gouvernement italien est disposé à renouveler pour les quatre prochaines années — c'est — a — dire pour la période allant du 1er juillet 1978 au 30 juin 1982 — les arrangements financiers concernant le Centre international de physique théorique de Trieste.

Le Gouvernement italien a décidé d'augmenter sa contribution annuelle au Centre ci-dessus mentionné pour la dite période à un montant de 620.000.000 (six cent vingt millions) de liras italiennes pourvu pour que l'AIEA et l'UNESCO portent aussi leurs contributions annuelles au financement du Centre à un minimum de 300.000 dollars USA pour la même période.

Cette décision constitue, Monsieur le Directeur général, une démonstration concrète de l'intérêt que le Gouvernement italien attache aux Pays en voie de développement et aux programmes de formation et de l'assistance technique de l'AIEA.

J'ai aussi l'honneur de vous proposer que la présente lettre et votre réponse constituent un accord qui entrera en vigueur à la date où les parties contractantes auront procédé à l'échange des notifications confirmant que les procédures pour l'entrée en vigueur de l'accord sont romplies.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, les assurances de ma très haute considération.

A. CAGLIATI.

Monsieur Sigvard Eklund

Directeur Général de l'AIEA - Vienne